

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 6

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Centre communal

Aménagement du secteur «Grand Pré» à Cheseaux-sur-Lausanne

Bloquée durant de nombreuses années en raison des incertitudes liées à la route d'évitement du village, la planification du secteur «Grand Pré» a néanmoins toujours constitué pour l'autorité politique une préoccupation majeure. Ces incertitudes une fois levées, une restructuration du centre du village put être envisagée, afin de le rendre accueillant pour le visiteur, agréable et sécurisant pour la population. La Municipalité entendait donc faire du «Grand Pré» «une porte d'entrée et la carte de visite» de la localité dans son secteur sud. L'autre but de l'aménagement du «Grand Pré» consistait à créer un équipement culturel et d'animation local, voire régional, vu l'importance de la commune dans les activités scolaires et paroissiales. Organisé par la Municipalité de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne sous forme d'un concours de projets, selon l'art. 6 du Règlement SIA 152 (1972), le concours était complété par un appel d'idées permettant aux concurrents de formuler une proposition d'urbanisation dans un périmètre élargi en prolongement de leur projet de concours.

Composition du jury

MM. Georges Favre, syndic de Cheseaux (président); Edmond Fleury, conseiller communal, Cheseaux; Thierry Brutsch, architecte, Lausanne; Jean-Daniel Urech, architecte-urbaniste, Lausanne; René Vittone, architecte, Vuarrens; Louis Savary, municipal, Cheseaux (suppléant); Bernard Zurbuchen, architecte, Lausanne (suppléant); Gabriel Conus, technicien communal, Cheseaux (secrétaire).

Considérations générales du jury

Le concours de projet a livré de bons résultats, l'aspect organisationnel ayant, d'une manière générale, fait l'objet de plus d'efforts que l'aspect architectural. Pour le concours d'idées, qui représentait une tâche difficile, le bilan global n'est toutefois pas des plus concluants, les concurrents présentant souvent des solutions dénuées de cohérence et sans liaison directe avec le concours de projet. Il semble également que le

pouvoir d'imagination des concurrents se soit trouvé retenu par l'absence d'un programme défini et le jury regrette que la liberté accordée à cet égard n'ait pas été mieux saisie.

Le jury a en outre constaté que le principe d'utilisation rationnelle du sol, principe fondamental de l'aménagement du territoire, n'a pas toujours été bien concrétisé par les concurrents.

Enfin, le jury a réaffirmé l'importance:

- d'associer une place de village entourée de bâtiments comportant d'importantes fonctions d'animation à la rue du village;
- de marquer de façon significative les deux entrées de village sur les routes de Lausanne et de Genève;
- d'assurer une communication visuelle et fonctionnelle avec l'espace vert de la Mèbre;
- d'implanter un complexe d'équipements collectifs au Grand Pré, à titre de prolongement direct de la rue de village d'une part, et pour équilibrer le centre allongé de Cheseaux dans le sens nord-sud, d'autre part.

1^{er} Prix

Delessert-Pfister-Rochat-Locher, architectes, Lausanne

Ce projet se définit par une implantation simple et rigoureuse des différents éléments du programme formant une place de bonnes dimensions et à l'échelle du village.

L'ensemble proposé révèle une bonne lisibilité architecturale et la relative compacité dans l'implantation des bâtiments dénote une volonté d'économie du terrain qui offre de réelles possibilités d'extensions futures sur le Grand Pré.

L'ajout de commerces sous les logements le long de la route de Genève est garant, avec l'association des différentes activités bordant la place, d'un espace vivant et en bonne relation avec le noyau villageois.

L'accès principal à la grande salle, quelque peu excentré par rapport à la place, est clairement perceptible de la rue du village. La disposition des différents locaux de la grande salle et de la salle du conseil est subtile et forme un volume architectural intéressant,

qui marquera l'entrée du village le long de la route de Lausanne. Toutefois, le filtre ainsi réalisé entre la place et la grande salle est important, ce qui nuit à la bonne relation spatiale et visuelle entre ces deux éléments.

La réponse à l'appel d'idées propose, quant à elle, un projet d'un déterminisme par trop rigide.

(Extrait du rapport du jury)

Achat

P. Mestelan-B. Gachet, architectes, Lausanne

Une organisation simple et rationnelle, une subtile prise en compte des constructions existantes sur le terrain du Grand Pré, la volonté de lier le projet à la structure présente du village, tout en implantant la grande salle et la maison de commune de manière significative, ainsi que l'ouverture sur le vallon de la Mèbre sont les éléments saillants de ce projet. Si l'entrée du village sur la route de Genève est clairement définie, celle située sur la route de Lausanne reste plus aléatoire.

La proposition de report des possibilités de construction du PPA de la parcelle 660 est bonne et permet d'amener la grande salle à proximité du noyau villageois, avec cependant le défaut de rejeter la place à l'extérieur de celui-ci. Quant à la réunification de la grande salle et de la maison de commune sous un même toit dans un édifice monumental, elle est intéressante, mais peu compatible avec l'exigence de réalisation par étapes. L'EMS structure et referme de manière claire la composition sur la limite est. La proposition de localiser les bâtiments des services du feu et de la voirie sur un terrain résiduel attenant au rond-point du futur évitement de Cheseaux avec la route de Genève, retient l'attention, tout en sachant qu'elle est en dehors du périmètre du concours.

(Extrait du rapport du jury)

Projets primés

1^{er} prix: Delessert-
Pfister-Rochat-Locher,
architectes, Lausanne;
collaborateur:
V. Jacottet

2^e prix: P. Meige,
architecte,
Tannay;
collaborateur: C. Rouge

3^e prix: Bureau Brugger
architectes SA,
Lausanne;
MM. Castella
et Hauenstein;
collaborateurs:
D. Monnier,
Ph. Torriani, G. Isnard

4^e prix: Architräm –
Arcature;
MM. Vuillomet
et Gurtner, architectes,
Lausanne;
collaborateurs:
G. Zemianski,
D. Bettens,
S. Burckhardt

5^e prix: Archilab;
G.-M. Rossi, architecte,
Lausanne;
collaborateurs:
P. Rouault, A. Luyet,
Y. Schalcher, S. Rottura,
G. Jacquotte,
N. Itteberg

6^e prix: Communauté
d'architectes,
La Sarraz: Bechler –
Ernst – Castaman

7^e prix: A. Dettling
et J.-M. Peleraux,
architectes, Lausanne

Achat: P. Mestelan
et B. Gachet,
architectes, Lausanne;
collaborateurs:
F. Bianchetti, N. Cuccio,
R. Krebs, I. Jacobi,
C. Borghini, L. Marcos,
L. Notaro

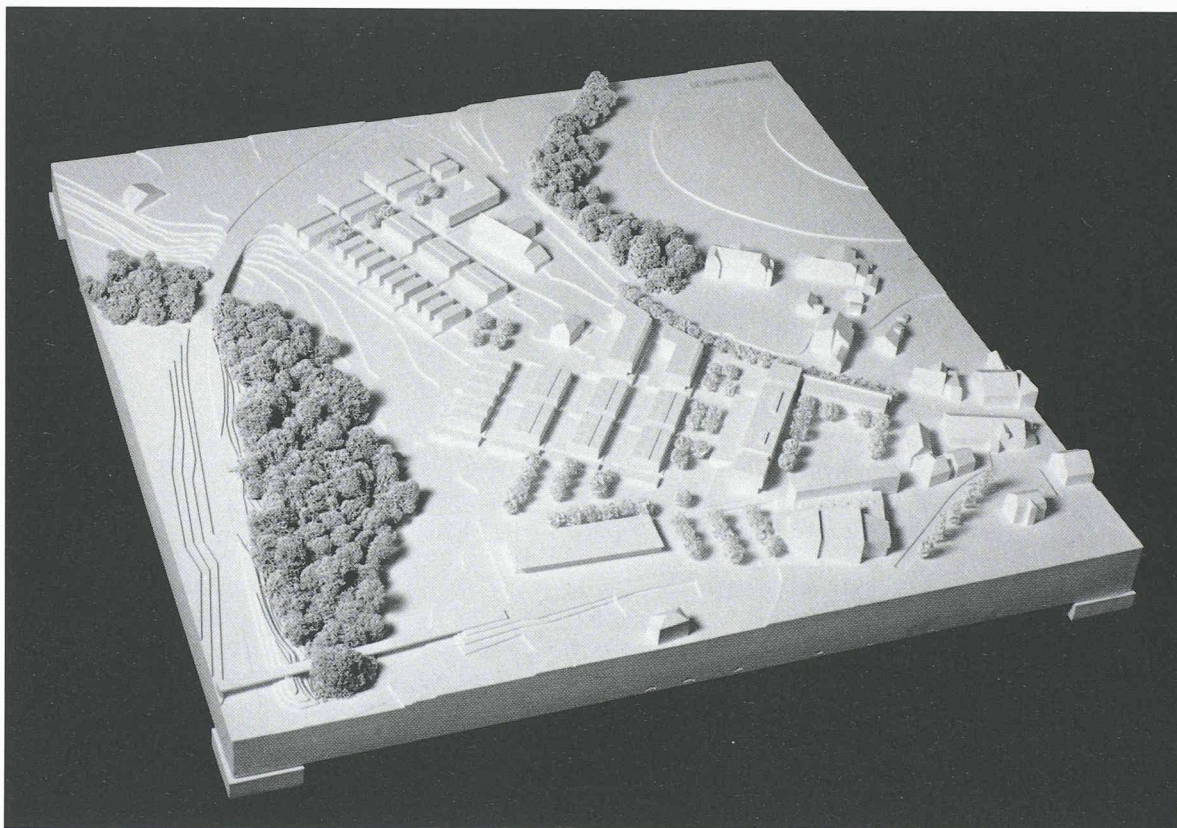


Photo maquette 1^{er} Prix

Photo maquette achat

